CANADIAN KENNEL CLUB CLUB CANIN CANADIEN

5397, AVENUE EGLINTON OUEST, BUREAU 101, ETOBICOKE (ONTARIO) M9C 5K6 | TÉL (416) 675-5511 | 1 (855) 364-7252 | www.ckc.ca

DEMANDE DE NUMÉRO DE COMPAGNON CANIN

Important :

- Utiliser la présente demande pour un chien de race croisée ou de race non reconnue par le CCC
- Voir au verso pour les directives et les critères d'admissibilité
- Consulter le tarif du CCC à www.ckc.ca pour les droits exigés
- Remplir la demande au complet et l'envoyer à l'adresse ci-dessus
- Les chiens de race croisée doivent être stérilisés ou castrés. Une confirmation que le chien est stérilisé ou castré doit être fournie.
- Le chien doit être identifié avec une micropuce approuvée par le CCC.

REMPLIR TOUS LES CHAMPS

Nom du chien – une lettre majuscule par case. Laisser une case entre chaque mot. Les noms sont soumis à l'approbation du CCC.

Nom familier du chien : _____ N° de micropuce : _____ Sexe : ____ ____ M F

Date de naissance : (Inscrire la date de naissance si connue. Sinon, inscrire une date approximative) Jour Mois Année

Type de chien : race non reconnue ☐ ou race croisée ☐

Race _____

Couleur et/ou marques qui correspondent le plus à celles de votre chien : _____

PROPRIÉTAIRE

Noms

Adresse postale actuelle

Ville Province ou état

Code postal ( ) - Téléphone Numéro d'adhésion au

Adresse électronique

Lire et signer :

☐ Je demande/nous demandons par la présente au Club Canin Canadien d'émettre à mon/notre nom un numéro de compagnon canin pour le chien susmentionné. Je certifie/nous certifions que les renseignements qui figurent sur la présente demande sont véridiques et exacts et que le chien a été stérilisé ou castré. Je certifie/nous certifions que le chien n'est ni un loup ni un chien loup hybride. Je reconnais/nous reconnaissons que si à un moment donné le chien était identifié comme étant un loup ou un chien loup hybride, le CCC annulera son numéro de compagnon canin. Je reconnais/nous reconnaissons que toute falsification des renseignements dans la présente demande pourrait entraîner une sanction disciplinaire. Je conviens/nous convenons de respecter tous les règlements du Club Canin Canadien.

Signature Date (JJ/MM/AA) Signature Date (JJ/MM/AA)

MODALITÉ S D E PAIEMENT

- Le paiement doit accompagner la présente demande.
- Veuillez consulter les tarifs du CCC à www.ckc.ca pour les frais applicables.
- Paiement au complet exigé en dollars canadiens, payable au Club Canin Canadien. **Les chèques escomptés en dollars américains seront refusés.**
- Un formulaire d'autorisation de carte de crédit est disponible à l'adresse www.ckc.ca

CRITÈRE S D'ADMISSIBILIT É E T DIRECTIVES

Objet	Un numéro de compagnon canin (NCC) permet aux chiens de race croisée ou de race non reconnue par le CCC de participer aux événements de performance d'agilité, d'obéissance et de rallye obéissance du CCC.
Définitions	**Un chien de race croisée** est un chien dont l'ascendance est inconnue, qui n'appartient à aucune race reconnue et qui n'est pas le résultat d'un élevage sélectif. **Un chien de race non reconnue** est un chien dont l'ascendance est connue mais n'est pas sur la liste des races reconnues ou diverses du CCC. Le chien doit être enregistré dans un livre des origines reconnu par le CCC.
Critères d'admissibilité pour obtenir un numéro de compagnon canin	• Le chien doit être un chien de race croisée ou de race non reconnue, au sens des présentes définitions. • Les chiens de race croisée doivent être stérilisés ou castrés. Si le chien est trop jeune pour être stérilisé ou castré, une lettre d'un vétérinaire indiquant qu'il est recommandé que la stérilisation ou la castration soit effectuée à une date ultérieure sera acceptée. Toutefois, la stérilisation ou la castration doit être effectuée avant que le chien atteigne l'âge de 18 mois, à défaut de quoi il ne sera plus admissible à participer aux événements du CCC. • Les chiens de race non reconnue ne sont pas tenus d'être stérilisés ou castrés, pourvu qu'un certificat d'enregistrement délivré par un registre reconnu par le CCC ou par tout autre registre soit fourni. Si un chien de race non reconnue n'est pas admissible à l'enregistrement auprès du Club Canin Canadien, ne figure pas sur la liste des races diverses du CCC et n'a pas de certificat d'enregistrement délivré par un registre reconnu par le CCC ou par tout autre registre, les documents suivants sont requis : • Deux (2) photographies récentes et nettes du chien en position debout. Une (1) vue de face complète et une (1) vue de profil complète. Les photographies doivent être signées et datées par un vétérinaire qui confirme la race et la taille du chien, ou être accompagnées d'une lettre d'un vétérinaire confirmant la race et la taille du chien. • Un certificat vétérinaire confirmant que le chien a été stérilisé ou castré. Une lettre confirmant qu'un chien mâle a subi une vasectomie ne sera pas acceptée. Pour obtenir le code de race du chien, communiquez avec le club canin où le chien est enregistré et joignez le certificat d'enregistrement délivré par un registre reconnu par le CCC ou par tout autre registre. • Le chien doit être identifié avec une micropuce approuvée par le Club Canin Canadien. • Le Club Canin Canadien n'attribuera pas de numéro de compagnon canin aux chiens loups hybrides.
Assistance	Vous pouvez communiquer avec le CCC par courrier électronique à information@ckc.ca, ou en téléphonant au Service à la clientèle du lundi au vendredi (de 9 h à 17 h) au 416-675-5511 ou au 1-855-364-7252. Voir notre site Web - www.ckc.ca - pour les renseignements concernant une demande de numéro de compagnon canin ainsi que des formulaires téléchargeables.
Avis	Le Club Canin Canadien se réserve le droit de corriger ou d'annuler un numéro de compagnon canin pour motif valable. Par exemple, toute déclaration fausse dans la présente demande entraînerait l'annulation du numéro ainsi que la perte des privilèges du CCC. En inscrivant votre adresse électronique ou votre numéro de téléphone, vous consentez à recevoir des communications du CCC. L'obtention d'un numéro de compagnon canin n'est pas garanti. Les droits sont non remboursables et peuvent être modifiés en tout temps sans préavis. Une fois reçue, la demande devient la propriété du Club Canin Canadien.
Non-membres	Pour obtenir un certificat de titre, les non-membres doivent devenir membres du CCC ou payer le droit de participation pour non-membre (voir tarif du CCC). ***Nota : Les deux droits sont assujettis aux taxes applicables indiquées dans le tarif du CCC.*** Les demandes d'adhésion et les demandes de participation pour non-membre peuvent être téléchargées à www.ckc.ca.
Liste de vérification	Veuillez vous assurer d'inclure : __ Le formulaire de demande dûment rempli __ Une confirmation écrite que le chien est stérilisé ou castré s'il est de race croisée __ Une copie du certificat d'enregistrement s'il s'agit d'une race non reconnue __ Le paiement